

france3-regions.franceinfo.fr

Grève dans un collège du Neubourg : "Le problème n'est pas notre fille mais les propos tenus par son professeur", les parents de l'élève exclue puis réintégrée témoignent.

Écrit par Clé Arouche

8-10 minutes

Pour la première fois, le père et la mère d'une élève exclue en mai 2025 pour propos diffamatoires et mensongers contre son professeur témoignent. Son retour au collège à la rentrée a entraîné une grève des enseignants ce mardi 16 septembre.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Ils nous reçoivent à leur domicile. Le père et la mère de Julie* ont souhaité nous donner leur version des faits.

L'histoire commence en mars dernier. Julie, âgée de 12 ans, élève au collège Geneviève de Gaulle Anthonioz au Neubourg (Eure) explique à ses parents que l'un de ses professeurs a tenu à son encontre des propos sur son physique qui la mettent mal à l'aise.

La jeune fille évoque plusieurs phrases dont "*Tu as de beaux yeux*". Elle raconte également qu'alors qu'elle effaçait le tableau de la classe en se dandinant, l'enseignant lui a dit devant les autres élèves : "*vous aussi ça vous fait rire de voir ses petites fesses bouger ?*".

Cette dernière phrase amène les parents de Julie à réagir. "*Ce sont des propos sur son physique, qui viennent d'un adulte envers une jeune de 12 ans, d'un professionnel de l'éducation envers une de ses élèves. Ça ne doit pas arriver dans une salle de cours*" estiment les parents.

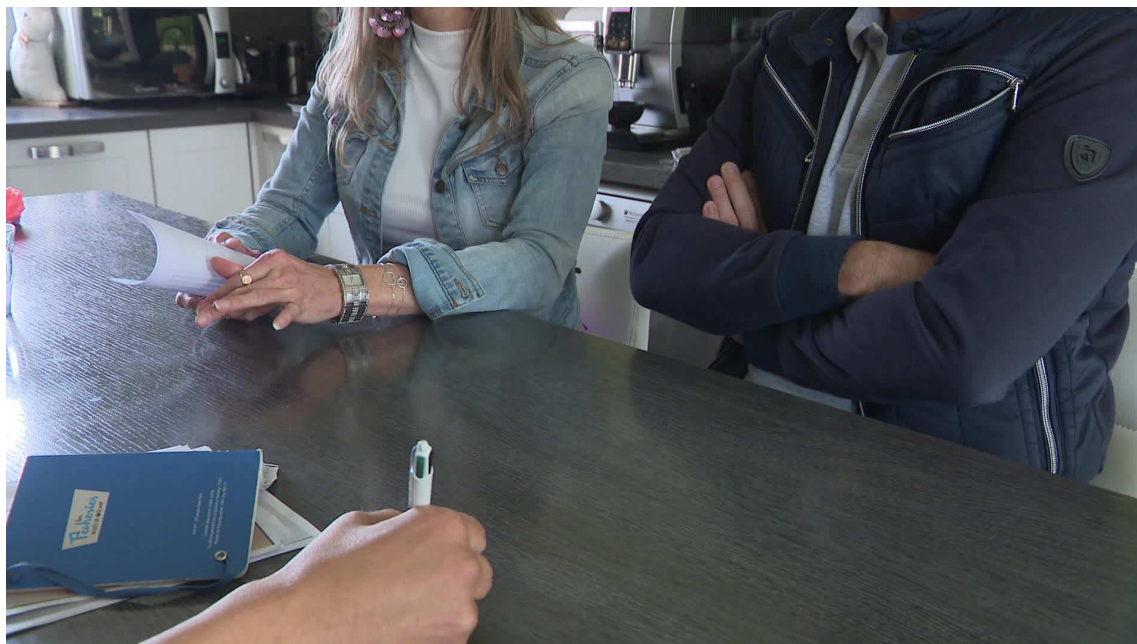
Le père et la mère de Julie disent avoir d'abord sollicité un rendez-vous avec l'enseignant. Selon eux, ils sont alors immédiatement redirigés vers le chef d'établissement. "*Nous avons demandé à au moins quatre reprises une entrevue avec le professeur en question. Mais le directeur du collège avec lequel nous avons échangé à plusieurs reprises nous a répondu qu'il était en arrêt maladie à la suite de cette affaire. Même en arrêt maladie, il aurait pu saisir notre proposition*" confie le père.

Après avoir mené une enquête auprès des élèves et plusieurs rendez-vous avec les parents, en avril, le chef d'établissement entame une procédure disciplinaire contre Julie pour "*dénonciation calomnieuse*".

En mai, à l'issue d'un conseil de discipline, l'élève est exclue définitivement du collège pour "*propos mensongers et calomnieux vis-à-vis de son professeur.*"

VIDEO. Le reportage réalisé par Frédéric Nicolas et Eric Lombaert.

durée de la vidéo : 00h01mn58s



Pour la première fois, le père et la mère d'une élève exclue en mai 2025 pour propos diffamatoires et mensongers contre son professeur témoignent. Son retour au collège à la rentrée a entraîné une grève des enseignants ce mardi 16 septembre. Avec les interviews de : Pauline Gazon, professeur de physique-chimie / la mère et le père de l'élève / Laurent Baussier, secrétaire départemental F0 27 Collèges-Lycées • ©FTV

Une mesure très mal vécue par l'adolescente, décrivent ses parents.

C'est elle qui est victime de propos plus qu'inappropriés et elle se retrouve pointée du doigt et punie. C'est une injustice d'avoir voulu renvoyer définitivement une élève plutôt que de gérer ce problème à la source. Je pense que la difficulté ce n'est pas notre fille, mais les propos qui ont été tenus.

A la suite de cette exclusion définitive, une affectation dans un collège de Louviers, à plus de 20 kilomètres du domicile familial, est proposée à la jeune fille alors qu'il existe un autre collège au Neubourg. Les parents décident de faire appel de la décision du conseil de discipline, d'autant qu'une scolarisation à Louviers serait difficile sur le plan logistique.

Mi-juillet, la rectrice donne finalement raison à la famille en annulant la sanction d'exclusion définitive. "*Quand nous avons ouvert le courrier du rectorat cet été, nous avons versé une larme*" se souvient le père. "*Nous nous sommes dit que l'injustice avait été réparée.*"

Après avoir longuement discuté avec Julie, les parents décident de la réinscrire au collège Geneviève De Gaulle Anthonioz. "*Notre fille ne voulait pas aller ailleurs. Ses amis sont dans cet établissement*" justifie le père. "*Et je pense que le problème vient de là. Les enseignants ont rallié la cause de leur collègue. Mais je ne suis pas persuadé qu'ils aient tous pris la pleine mesure du dossier.*"

Mardi 16 septembre, une vingtaine de professeurs a fait grève devant l'établissement. Sur les banderoles, on pouvait lire "*protégez au lieu d'accabler*", "*soutien à notre collègue*" ou "*quel message pour les autres élèves ?*".

[Devant le collège Geneviève de Gaulle Anthonioz ce mardi 16 septembre 2025. • © FTV](#)

Pour eux, l'annulation de la sanction disciplinaire contre l'élève et son retour dans l'établissement ne passent pas. Pauline Gazon, professeur au collège, n'a aucun doute sur le comportement de son collègue :

"tous les élèves ont démenti les propos que la jeune fille accuse son professeur d'avoir tenus. Il vit très mal la situation. Il est encore en arrêt maladie. Il a vu le médecin du rectorat hier. Nous travaillons ensemble depuis longtemps. Sa compagne exerce aussi au collège."

Les enseignants mobilisés demandent au rectorat de revoir sa décision. *"Nous ne cherchons pas à faire le procès de cette élève. Mais nous voulons que la loi soit appliquée"* insiste Laurent Baussier, secrétaire départemental FO 27 Collèges-Lycée.

"Le 16 mai, après le conseil de discipline, la rectrice a accordé à notre collègue la protection fonctionnelle. Cela signifie qu'il doit être protégé par toutes les mesures possibles : cela va de la déclaration d'un accident de travail, en passant par le suivi médical ou le déplacement de l'élève. Et le 15 juillet, la rectrice prend une nouvelle décision qui contrevient à ce qu'elle avait décidé en mai."

À leurs yeux, ce revirement est dangereux pour tous les enseignants.

Le rectorat apporte du crédit à des propos mensongers d'une élève et fonde sa décision là-dessus. Si n'importe qui peut dire n'importe quoi sur un collègue, tous les enseignants sont en danger. Et il n'y a pas que les enseignants. L'élève aussi. Ca complique son retour.

Laurent Baussier, secrétaire départemental FO 27 Collèges-Lycées

Un point de vue que ne partagent pas les parents de l'adolescente. *"90% des propos que ma fille dit avoir entendus de la bouche de son professeur ont été corroborés par ses camarades. La décision du rectorat en date du 15 juillet s'appuie sur ces témoignages"* juge le père.

Quant aux accusations de diffamation, la famille ne comprend pas. *"Nous n'avons jamais rien dénoncé publiquement. Nous avons fait les choses comme il faut. Nous nous sommes simplement défendus"* ajoutent les parents.

Ils avouent ne pas comprendre la grève déclenchée par le corps enseignant. *"Quelque part, c'est de l'acharnement. Ils remettent en question la décision de leur hiérarchie"* répond le père de Julie. *"Ce que nous souhaitons, c'est rétablir la vérité. Notamment auprès des autres parents d'élèves. Ma fille n'a agressé personne. Nous voulons que cela s'arrête. Nous ne voulons pas d'une guerre stérile. Il faut que les esprits s'apaisent et que chacun fasse ce qu'il a à faire dans ce collège."*

Si Julie a repris le chemin du collège depuis la rentrée, ses parents disent qu'elle reste très *"bousculée"* par toute cette affaire.

*le prénom a été modifié par la rédaction